

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), MF TASTEVIN, JF DURAND, L JOFFRE, B LADRAY, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, D BERAL, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, MF MARTIN (proc de P ROUX), J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de F SOULAVIE), A ROUSSET (proc de M CEYSSON), B SOUCHE (proc de F CHASSON), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers  
En exercice : 52  
Présents : 34  
Procurations : 9  
Votants : 43  
Absents : 9

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND

**Absents** : JP LARDY, E ROCHE, E. SAUGET, P DUPONT, B TEYSSIER, P CORTIAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

Date de convocation : 17/06/2025

**Objet** : Aides à l'investissement des communes - 2024-2026 - Saint-Andéol-de-Vals - Travaux de réfection de calade.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Saint Andéol de Vals relatif à des travaux de réfection de calade ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 13 mai 2025 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne des travaux de réfection de calade.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances de la CCBA en date du 11 juin 2025 ;

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 3 570,00 € soit 37,50 % du montant HT du projet estimé à 9 520,00 €, le reste est financé par la Région (37,50 %) et par la commune.

3 570,00 € sont à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andéol de Vals de 65 077 €. Le reliquat sur enveloppe sera par conséquent de 27 424,88 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue un fonds de concours de 3 570,00 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2024-2026 à la commune de Saint Andéol de Vals pour financer des travaux de réfection de calade ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 et que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2426 » de 2 994 318 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Saint Andéol de Vals, initialement de 65 077 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.
- Autorise le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCCEL, le 25 juin 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20250624-del24062025-18-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2025  
Date de réception préfecture : 27/06/2025